



Direction générale

Palaiseau, le 17 juillet 2019
N° 19026/EP/DG/DCA

Objet : Concours d'admission 2019 _droits de scolarité des candidats internationaux

Chers candidats admissibles,

Nous vous informons dans ce courrier de la politique tarifaire de l'École polytechnique pour les élèves internationaux du cycle ingénieur polytechnicien. L'École polytechnique accueille chaque année 130 élèves-ingénieur internationaux et est très attentive à la qualité de leur accueil.

Nous vous confirmons que tous les élèves internationaux admis dans le cycle ingénieur polytechnicien sont redevables de droits de scolarité pour les 3 premières années de leur cursus en cycle ingénieur.

Pour les élèves admis au sein de la promotion X2019, le budget à prévoir est ainsi réparti :

- **Les droits de scolarité s'élèvent à :**
 - Pour la première année : 7 000 Euros pour les élèves non-européens et 3 500 Euros pour les élèves européens
 - Pour la deuxième année : 15 500 Euros pour les élèves non-européens et 7 750 Euros pour les élèves européens
 - Pour la troisième année : 15 500 Euros pour les élèves non-européens et 7 750 Euros pour les élèves européens

Ces droits sont à régler en début de chaque année académique.

- **Les droits de scolarité pour la 4ème année** de spécialisation varient selon l'établissement d'accueil.
- Outre les droits de scolarité, nous estimons que **les frais de vie** moyens de séjour sur le campus par élève sont de 800€ mensuels, logement inclus, soit de 38 400€ pour les 4 années du cursus.

Afin d'accompagner les élèves et de leur offrir les meilleures conditions d'accueil sur le campus, l'École polytechnique a mis en place des services d'accueil et d'orientation dédiés aux élèves internationaux.

Des aides financières sont disponibles :

- sur la base du mérite sous forme de bourses d'excellence (pour les 3 premières années ou la 4ème année) ou de prêt bonifié pour les 4 années du cursus (c'est-à-dire dont les intérêts sont entièrement pris en charge par la Fondation de l'École et sont à 0% pour l'élève) ;
- sur critères sociaux sous forme d'exonération de droits de scolarité.

Les modalités d'attribution des aides financières sont susceptibles d'évoluer pour chaque promotion. Nous vous invitons ainsi vivement à lire les informations disponibles et les mises à jour régulières sur notre site Internet, concernant **les frais moyens de séjour sur le campus et le coût de la formation**.

Quelles que soient leur aide financière ou leurs ressources, les élèves doivent prévoir de disposer d'un budget de 2400 € lors de leur arrivée sur le campus, afin de pouvoir assurer les premiers frais et les dépenses liées à l'installation en France.

Cordialement,

François BOUCHET
Directeur Général de l'École polytechnique